

# APPEL D'OFFRE

## 1 Poste de Psychologue H/F à pourvoir CDI – Temps partiel (0.3 ETP)

Date de prise de poste : 02/04/2024

Date de limite de réception des candidatures : 08/03/2024

### **Pôle Hébergements – Dispositif RELANCES - Service SAVA – basé à Nice.**

Avec clause de mobilité pour l'ensemble des unités de RELANCES (Corniche, Escarène, PEAD Est et Ouest).

### **CDI temps partiel 10.50H hebdomadaires (0.30 ETP) à compter du 02/04/2024.**

Rémunération sur la base de la reprise d'ancienneté, selon les dispositions de la convention collective du 15.03.1966 et les certificats remis.

### **Missions**

Sous l'autorité du Chef de Service de l'unité :

- Evaluation des problématiques des jeunes et de leur famille au moyen d'entretiens et d'investigations psychologiques et psychopathologiques.
- Soutien à l'analyse des situations lors des réunions d'équipe hebdomadaires.
- Soutien psychologique auprès des enfants et de leurs familles.
- Lien avec les partenaires du sanitaire, du médico-social, pour accompagner le bénéficiaire au moyen du PI dans sa démarche de soins,
- Soutien aux travailleurs sociaux de l'équipe dans la prise de distance avec la situation complexe du bénéficiaire et sa famille dans le cadre d'entretiens individuels avec ou sans le bénéficiaire.
- Participation si nécessaire à des points techniques avec les partenaires

### **Profil souhaité**

#### Qualifications :

- Être titulaire du DESS Psychologie Clinique

#### Compétences :

- Qualité relationnelle, sens de l'écoute, souci du travail partagé et pluridisciplinaire.
- Capacités d'analyse et de synthèse.
- Expérience auprès d'enfants et de leurs familles en difficulté
- Formation systémique appréciée.
- Expérience en psychiatrie souhaitée.

## Nos Avantages

---

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 17 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur.
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations à adresser à l'attention de M. LOMBART, Directeur du Pôle Hébergements, à l'adresse mail suivante : [relances@montjoye.org](mailto:relances@montjoye.org))